



Expulsion du domicile (agence refuse l'apurement de la dette)

Par **molex1313**, le **09/04/2011** à **13:10**

Bonjour,

J'ai été condamné en février pour non paiement du loyer. Donc je dois payer environ 150 euros par mois plus la location logement 475 euros de la CAF. Donc depuis 3 moi j'envoie les 150 euros comme prévu. La CAF a envoyé 3 fois le dossier d'apurement à l'agence, mais sans aucun retour, donc mon assistant social m'a remis ce papier d'apurement pour rembourser toute la dette à remettre directement à cette agence. Mais l'agence refuse l'apurement de la dette par la CAF ou même un FSL. Pour quoi l'agence refuse ce paiement, dans la mesure où le fonds de solidarité logement intervient en représentation de moi-même, le paiement de la CAF est assimilable à un paiement de ma part. Je ne comprends dès lors pas le refus de l'agence de percevoir ce type de règlement. Le problème est que l'huissier va constater le défaut de paiement de la dette locative qui aurait dû être échelonné, et de ce fait, va constater la résiliation automatique du bail pour défaut de paiement, comme prévue par le jugement. Pour éviter que l'huissier constate la résiliation du bail et le défaut de paiement. J'ai téléphoné et j'ai expliqué mes arguments afin que ce dernier ne fasse pas une telle constatation, mais celui-ci n'a rien voulu savoir. Tous simplement je suis dans un piège fabriqué par l'agence et je ne sais pas comment m'en sortir. Car je ne peux plus faire appel auprès du juge enfin je pense. Avez-vous des conseils car je pense que l'huissier sera chez moi lundi. Voilà les captures du jugement.

<http://img855.imageshack.us/i/page3zr.jpg/> <http://img153.imageshack.us/i/page4q.jpg/>

Merci d'avance

Par **mimi493**, le **09/04/2011** à **14:01**

Je ne vois pas comment ils peuvent refuser un paiement par virement

Par **molex1313**, le **09/04/2011 à 14:17**

Le problème est justement là.
L'agence ne veut plus de moi, il m'en a tendu un piège qui a l'air de fonctionner.
Les seuls qui peuvent prouver ce que je dis est la CAF et l'assistante sociale.
J'ai ouvert ce sujet car l'huissier m'a dit que retourner en arrière n'est plus possible.
Alors comment faire car ça ne dépend pas de moi.
Alors comment faire vous étiez condamnés et que l'agence refuse l'apurement de la dette par la CAF.
Puis-je déposer une plainte pour me défendre ou autre chose car je ne sais pas quoi faire.
Quelle démarche je dois faire SVP.
L'huissier doit-il constater ce que j'ai à la maison puis revenir un autre jour pour la saisir, ou va-t-il directement saisir?
Merci d'avance

Par **mimi493**, le **09/04/2011 à 14:53**

Ils ne peuvent pas, techniquement, refuser un virement. La CAF et le FSL font le virement et c'est tout

Par **molex1313**, le **09/04/2011 à 15:04**

Oui mais un épurement doit être signé par les deux parties.
<http://www.caf.fr/web/Web931.nsf/090ba6646193ccc8c125684f005898f3/99253e2bd6c9d8d7>
que dois-je faire?

Par **mimi493**, le **09/04/2011 à 15:21**

Saisir le JEX
Prendre un avocat

Par **molex1313**, le **09/04/2011 à 16:24**

J'ai appelé le 3939 qui trouvent que l'agence abuse trop et qu'il n'a pas le droit de refuser un paiement.
Ils m'ont conseillé avant de saisir le JEX de consulter d'abord un avocat gratuit.
Ils m'ont donné une adresse des conseils pour lundi matin.
La maison de l'avocat : 56, rue Montgrand, 13006, tél : 04 91 15 31 00.
Sinon merci beaucoup pour les conseils je me sens un peu mieux.
Merci

Par **microondes**, le **09/04/2011 à 16:48**

(vous êtes super dur à lire)rnOn dirait que cette agence se venge de vos "non-paiements" passés.rnJe ne suis pas juriste, c'est juste une pensée.

Par **molex1313**, le **10/04/2011** à **08:55**

Oui je ne suis pas prêt à refaire la même erreur.

Par **molex1313**, le **11/04/2011** à **12:26**

Bonjour,rnVoilà je me suis présenté ce matin à 10h00 à la maison des avocats, à 10h00 car grève de bus.rnMais je n'étais pas accepté car que 15 personnes par jour.rnDonc je me rendrais demain à 8h00 pour avoir une place.rn**Evolution**rnJustement l'huissier ce trouve à deux pas (la rue grignat), au début la secrétaire a refusé de me voir, j'ai insisté Je lui ai demandé de juste m'écouter 30 secondes, enfin quelle accepte de me voir.rnJe lui ai montré les 3 reçus (la preuve que je paye 150 tous les mois comme le juge la demande) est que l'agence refuse l'apurement de la dette par la caf.rn**Voilà ça réponse.**rnD'abord elle fait une photocopie des 3 reçus, puis bonne nouvelle elle me dit que ce n'est pas son problème (l'histoire de l'apurement est qu'il faut saisir le juge pour ça) est que moi j'ai bien respecté le jugement et que doit continuer comme ça.

Par **mimi493**, le **11/04/2011** à **12:35**

bon, continuez comme ça (être active et ne pas attendre que ça se passe), ne vous laissez pas décourager.